



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Les 9, 10 et 11 juillet 2024, Montréal (QC)

Résolution n° 45/2024

TITRE: Passage du Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations sous le contrôle des Premières Nations

OBJET: Logement et Infrastructures

PROPOSEUR(E): Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, QC

COPROPOSEUR(E): Isaiah Bernard, mandataire, Première Nation de Potlotek, N.-É.

DÉCISION: Adoptée; 2 objections, 1 abstention

ATTENDU QUE :

- A. En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles.
 - ii. Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
 - iii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.
- B. Le 28 mars 2008, le gouvernement fédéral, représenté par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a signé un acte de fiducie avec le conseil d'administration du nouveau Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations (le Fonds), dont l'objectif consiste à faciliter la construction de

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

45 – 2024
Page 1 de 2

logements individuels et à aider à créer ou à élargir des marchés du logement dans les réserves pour toutes les Premières Nations du Canada. L'entente prévoit le transfert éventuel de la prise en charge du Fonds du gouvernement fédéral aux Premières Nations.

- C. La résolution 16/2013 de l'APN, *Transfert du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations sous le contrôle des Premières Nations*, appuie le concept du Fonds et demande à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à respecter son intention de transférer la prise en charge du Fonds aux Premières Nations.
- D. Le Fonds a mis en place un mécanisme d'amélioration du crédit et a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs centaines de Premières Nations pour les aider à se préparer à l'accession à la propriété et à la gestion globale des systèmes de logement.
- E. Les membres du conseil d'administration et de la haute direction du Fonds sont tous des citoyens des Premières Nations et appuient l'idée d'aider les Premières Nations à prendre en charge le Fonds et à travailler à l'amélioration concrète des services de logement et des résultats pour les Premières Nations. En date de 2024, le Fonds a appuyé environ 533 prêts à l'habitation pour l'achat, la construction ou la rénovation d'une maison dans une réserve.
- F. L'APN, le Fonds et la SCHL collaborent à l'élaboration d'un plan visant à faire approuver par le Cabinet une option pour réaliser le transfert de la prise en charge privilégiée par les Premières Nations. Alors que le Fonds et la SCHL souhaitent que le Cabinet se penche sur la question à l'automne 2024, l'APN demande la tenue de séances de mobilisation pour permettre aux Premières Nations d'examiner les options de prise en charge du Fonds.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Renouvèlent l'appel qu'ils ont lancé en 2013 au gouvernement fédéral pour qu'il élabore conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) les exigences relatives au transfert de la prise en charge du Fonds aux Premières Nations dans les plus brefs délais.
2. Demandent au Fonds et à la SCHL de tenir des séances de mobilisation régionales, dès que possible, afin d'examiner les options de prise en charge des Premières Nations et de recueillir les points de vue des Premières Nations sur le rôle du Fonds.
3. Demandent au Fonds et à la SCHL de retarder la présentation des recommandations au Cabinet jusqu'à ce que les résultats de ces séances de mobilisation puissent être inclus.
4. Demandent au gouvernement fédéral de transférer le Fonds aux Premières Nations avec un maximum de souplesse pour déterminer ses priorités, conformément à la mise en œuvre intégrale conjointe de la *Stratégie nationale décennale pour le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations*.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

Cindy Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

45 – 2024

Page 2 de 2